

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3525**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 18 rue Tissot

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

Commission permanente du 12 novembre 2019**Décision n° CP-2019-3525**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 18 rue Tissot**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2019-03-26-R-0327 du 26 mars 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la réalisation d'un équipement public concerné par l'emplacement réservé n° 21 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) d'un bien situé 18 rue Tissot à Lyon 9°, pour un montant de 750 000 € plus 35 000 € TTC de commission, soit un total de 785 000 €.

Il s'agit d'un bâtiment à usage commercial, ainsi que la parcelle de terrain d'une superficie de 540 m², cadastrée BI 45, sur laquelle est édifiée cette construction.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Lyon qui s'engage à préfinancer cette acquisition, pour la création d'un espace vert.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Lyon s'est engagée à racheter à la Métropole, l'immeuble cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 750 000 € admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), plus 35 000 € TTC de commission, soit un total de 785 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville de Lyon aura la jouissance du bien, à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 7 mars 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 785 000 €, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 18 rue Tissot à Lyon 9° et cadastré BI 45, pour la création d'un espace vert.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 785 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.